

1 OCT. 2017 MARCHÉ AUX PUCES

ECOLE VICTOR-HUGO

BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE

31^{ème} EDITION

Café-Croissants-Sandwichs dès 6h00, Grillades, Restauration, Café-Pâtisseries et Buvette

Restauration et Buvette
sont l'apanage exclusif de
l'organisateur

Renseignements et réservations :
LAU Karine 06.17.89.77.96
WIEDERKEHR Estelle 03.89.68.34.68

UNE réservation de 5 mètres = UN formulaire (dûment rempli et signé) = UNE identité = UN chèque
(Pour 2 emplacements, veuillez remplir un deuxième formulaire à un autre nom)

Sousigné(e), Nom.....Prénom.....

Adresse complète (n°, rue, localité, code postal).....

N° de téléphone (très utile pour nous).....

Documentaire de Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de Séjour
Délivré(e) le.....

Préfecture deN° Immatriculation

Propriétaire du véhicule de marque.....

Je réserve UN emplacement de 5 mètres linéaires contre règlement OBLIGATOIREMENT joint à cette inscription de
12€ (Chèque libellé à l'ordre de ECOLE VICTOR HUGO).

à pris bonne note :

- que le formulaire d'engagement dûment complété, daté et signé, doit impérativement parvenir à l'organisateur accompagné du règlement afin que la réservation soit enregistrée
- qu'aucune confirmation écrite de ma réservation ne me sera adressée
- que je peux me présenter le 1 OCT. dès 6h00 et que je serai guidé vers mon emplacement
- que le législateur interdit les transactions avant 7h00
- qu'après 8h00 je ne peux plus accéder à mon stand en voiture pour faire le déchargement

déclare :

- vendre uniquement des objets personnels et usagés (accès interdit aux marchands ambulants et vendeurs de produits alimentaires)
- ne pas vendre de denrées alimentaires (boissons, gâteaux, sandwichs,...)
- être ni commerçant(e), ni marchand(e) ambulant(e)
- participer à titre exceptionnel à ce type de manifestation
- être informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre

m'engage à :

- déplacer mon véhicule dès après installation de mon stand vers les parkings prévus à l'extérieur du périmètre des stands (il est impossible de laisser une voiture derrière ou à côté du stand)
- respecter les limites de mon emplacement (la profondeur de mon stand est étudiée pour permettre le passage d'un véhicule de secours)
- quitter mon emplacement en emportant tous mes invendus et autres déchets

Signature